

ACTUALITÉS DES DISPOSITIFS D'AIDES ET DE RELANCE

La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables publiée

La loi vise à atteindre trois objectifs : maintenir le pouvoir d'achat des citoyens français et la compétitivité des entreprises, protéger l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France, ainsi que lutter contre le changement climatique.

Elle permet 5 avancées concrètes :

- Diviser par 2 le temps d'instruction des projets et les sécuriser face aux recours
- Mobiliser en priorité les terrains déjà artificialisés
- Redonner du pouvoir de décision aux élus
- Ouvrir la voie à des contrats de long terme pour les entreprises et les collectivités locales pour le biogaz, le photovoltaïque et l'éolien
- Mieux partager la valeur des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire d'implantation, en mettant en place un soutien financier des porteurs de projets aux collectivités territoriales

Plus d'infos ?

Site officiel du [Ministère de la transition écologique](#)

Fonds vert : déjà 5.500 dossiers déposés

Deux mois après son lancement en janvier 2023, le Fonds Vert, a reçu plus de 5 500 demandes de subventions, totalisant déjà plus de 2,1 milliards d'euros, dépassant ainsi l'enveloppe de 2 milliards d'euros prévue en loi de finances pour 2023.

Destiné à accompagner les collectivités territoriales dans la transition écologique, le Fonds vert participe au financement des projets qui s'inscrivent dans les axes suivants :

- Performance environnementale
- Adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique
- Amélioration du cadre de vie.

Contrat rempli pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et de rénovation des parcs d'éclairage public, qui capitalisent respectivement 40% et 30% des dossiers déposés.

Si le gouvernement se félicite du succès du dispositif, il faudra faire des choix difficiles pour sélectionner les projets à financer, la consigne étant de retenir les projets les plus ambitieux sur le plan environnemental et ceux portés par les collectivités les plus dans le besoin.

Plus d'infos ?

Site officiel du [Ministère de la transition écologique](#)

Redynamisation commerciale : programme de soutien des commerces en zones rurales

Le déclin commercial accentue la perte d'attractivité des communes rurales déjà fragiles, entraînant une croissance de la vacance commerciale et une dégradation du cadre de vie. Face à ce constat, l'ANCT a annoncé le lancement d'un programme visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces dans les zones rurales, ouvert aux porteurs de projets de création ou de reprise de commerces de proximité dans les communes de moins de 3 500 habitants. Ce dispositif est doté d'une enveloppe de 12 M€ pour la période 2023-2024. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une subvention de l'État allant jusqu'à 75 000 euros pour la création (ou la transmission) d'un commerce physique multiservices ou jusqu'à 20 000 euros pour un commerce itinérant. 10 à 15 projets seront identifiés, dans chaque région, par les préfetures dès mars 2023.

Plus d'infos ?

Site de [l'ANCT](#)